

Envoi par courriel et par courrier

DQ7

Québec, le 8 juin 2011

Monsieur Hugo Mimee
Conseiller en gestion stratégique
Hydro-Québec TransÉnergie
855, rue Sainte-Catherine Est, 16^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine
de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie

Questions complémentaires du 8 juin 2011 (DQ7, n^{os} 13 à 15)

Monsieur,

En référence au projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen vous soumet ces questions dont les réponses sont attendues d'ici le 10 juin prochain.

Question 13

À la page 2-15 de votre étude d'impact portant sur la ligne Mauricie-Lanaudière, il est mentionné que deux municipalités sont touchées par le projet, soit la Ville de Joliette et la municipalité de Saint-Thomas. Or, à la séance du 24 mai 2011 tenue à Joliette, votre porte-parole a indiqué «qu'il y a trois organismes admissibles dans le cas qui nous concerne : il y a la MRC et les deux municipalités que vous avez nommées» (M. Guy Côté, DT1, p. 90).

Pourriez-vous préciser dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée pour le projet de ligne Mauricie-Lanaudière, si les organismes admissibles à ce programme sont effectivement la MRC de Joliette, la Ville de Joliette et la municipalité de Saint-Thomas ?

Par ailleurs, veuillez expliquer comment et dans quelle proportion, les organismes admissibles se partagent entre eux le montant correspondant à 1 % de la valeur autorisée des installations de transport visées par le programme de mise en valeur intégrée ?

Question 14

De quelle façon et sur quels critères Hydro-Québec désigne-t-elle les organismes admissibles au programme de mise en valeur intégrée ?

Question 15

Pourriez-vous préciser quels sont les organismes admissibles au programme de mise en valeur intégrée pour chacun des projets suivants :

- a) poste du Bout-de-l'Île
- b) poste Bélanger
- c) poste Lachenaie
- d) poste Pierre-Le Gardeur

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission